

Ça gronde autour du parc éolien maritime du Val-de-Saire

Le débat sur l'implantation d'un parc éolien maritime devant le Val-de-Saire prendra fin le 19 août. Depuis plusieurs semaines, le ton monte de toute part. Une pétition a déjà reçu 500 signatures.

Le débat public sur l'implantation d'un parc éolien en mer se poursuit jusqu'au 19 août. Après plusieurs réunions, le ton monte du côté des élus, pêcheurs et résidents de la côte. La zone d'implantation fait débat. « **Le parc éolien se composera de 80 éoliennes, espacées chacune de 2 km. Leur hauteur sera de 300 m au-dessus du niveau de la mer** », explique Luc Picot, secrétaire général de la commission du débat public. Ces zones possibles d'implantation divisent. « **L'État n'a pas défini ce lieu mais les problématiques ont été cartographiées**, poursuit Luc Picot. **À la suite du débat public, l'État aura trois mois pour décider du lieu d'implantation et des modifications à apporter.** »

Pétition en ligne

Côtés élus, Yves Asseline, maire de Réville et vice-président de la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC), prépare un courrier à l'attention du président du débat public, « **au nom des élus du Val-de-Saire. Elle stipule notre volonté de voir ce parc éolien s'implanter à plus de 40 km des côtes sairoises, une zone dans laquelle aucune gêne n'est enregistrée** ». David Marguerite, président de la CAC, compte également mettre le sujet sur la table

d'une des premières réunions de rentrée de l'agglomération.

Le projet de parc éolien maritime fait réagir les réseaux. Pour Éloi Asseline, qui vient de lancer une pétition en ligne, pas question d'être contre le projet mais qu'il soit à bonne distance. « **Nous souhaitons qu'il soit au minimum à 20 nautiques alors qu'on nous le propose plus près. Dans le monde, 86 % de ces parcs sont à cette distance.** » Avec plus de 500 signatures en deux jours, ça s'emballe. « **Si on n'a pas gain de cause, on les inondera de recours. On ne lâchera rien !** »

Gilbert Doucet, maire de Saint-Vaast-la-Hougue, craint pour la pérennité l'inscription à l'Unesco des tours Vauban. « **L'Unesco stipule qu'aucun visuel ne doit perturber la vue. Le cas similaire s'est produit devant le Mont Saint-Michel et le tribunal a annulé le projet d'éoliennes. L'État a pourtant réaffirmé que les éoliennes devaient être situées à plus de 50 km dans un tel contexte.** »

Côtés pêcheurs, pas d'éoliennes, même si le représentant de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) évoque que le bruit des éoliennes aide à la reproduction des coquilles Saint-Jacques. « **L'impact sur la pêche sera considérable. Il**



La contestation a été au rendez-vous du débat public sur l'implantation d'un parc éolien maritime.

PHOTO : QUEST-FRANCE

faut les mettre devant Cherbourg où personne ne pêche », déclare Pascal Papillon. « **Dans le monde, aucun**

pays n'autorise à pêcher dans un parc éolien », poursuit Alain Rigault.

252

C'est, en km², la surface du parc éolien qui sera implanté en mer. Soit 80 éoliennes, d'une hauteur de 300 m au-dessus du niveau de la mer, espacées chacune de 2 km. Elles seront reliées au continent par un câble sous-marin. Sur terre, plus de 20 km de tranchées seront indispensables pour relier le câble au récepteur de L'Étang-Bertrand.